

Foire aux questions sur le Programme d'éducation intermédiaire

En quoi consiste le Programme d'éducation intermédiaire ?

Le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) est un cadre pédagogique conçu par le Baccalauréat International (IB) et destiné aux jeunes apprenants âgés de 11 à 16 ans. Enseigné sur cinq ans, le PEI peut être mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre établissements scolaires ou sous la forme de modèles abrégés de deux, trois ou quatre ans.

Dans les classes du PEI, les élèves sont placés au cœur de l'apprentissage. Ils établissent des liens entre toutes les disciplines, l'apprentissage est explicitement lié au monde qui les entoure, la participation à un cours de langue étrangère est obligatoire, et un éventail d'évaluations formelles et informelles sont utilisées pour orienter l'enseignement et l'apprentissage. Les activités d'apprentissage du PEI instaillent des points de vue mondiaux chaque fois que cela est possible, afin de favoriser la compréhension des autres cultures, une prise de conscience de la condition humaine et la compréhension des traits communs qui existent entre les expériences humaines.

Le cadre pédagogique du PEI comprend huit groupes de matières, qui offrent une éducation vaste et équilibrée aux jeunes adolescents. Les élèves suivent des cours dans les groupes de matières Langue et littérature, Individus et sociétés, Mathématiques, Sciences, Éducation physique et à la santé, Acquisition de langues, Arts et Design. Le PEI présente la caractéristique unique d'élargir le programme d'études traditionnel en y intégrant quatre thèmes : les approches de l'enseignement et les approches de l'apprentissage, les contextes mondiaux et les concepts. Les élèves doivent également mener à bien un projet personnel, qui est un travail indépendant pouvant prendre la forme d'un essai, d'une production artistique ou autre.

Quels sont les avantages du système éducatif de l'IB ?

- Les écoles du monde de l'IB (qui sont les seuls établissements autorisés à proposer des programmes de l'IB) sont soumises à un processus d'accréditation strict supervisé par l'IB, afin de garantir qu'elles fournissent un enseignement de haute qualité.
- Les méthodes d'enseignement et les programmes d'études de l'IB sont fondés sur la recherche et s'inspirent des meilleures pratiques pédagogiques des différents systèmes éducatifs du monde entier.
- Les enseignants de l'IB sont tenus de participer à de nombreuses activités de perfectionnement professionnel afin de se tenir informés des méthodes pédagogiques actuelles et des nouveaux courants de pensée.
- Les programmes de l'IB sont reconnus internationalement, ce qui facilite la transition scolaire des élèves et leur permet de continuer leurs études sans incidence si leur famille doit déménager.



Les enseignants de l'IB reçoivent-ils une formation spéciale ?

Tous les enseignants du PEI suivent des ateliers de perfectionnement professionnel sur les approches de l'enseignement et les approches de l'apprentissage, présentés par des animateurs certifiés de l'IB. Il s'agit d'une exigence pour toutes les écoles du monde de l'IB qui mettent en œuvre le PEI.

Les programmes de l'IB sont-ils considérés comme des programmes pour élèves surdoués ?

Dans la plupart des cas, la mise en œuvre du PEI s'effectue dans l'ensemble de l'établissement et englobe donc tous les élèves. Tous les enseignants du PEI doivent contribuer à la planification et à la réflexion coopératives afin d'assurer une cohérence dans leurs pratiques d'enseignement et de favoriser une approche globale de l'éducation. Un nombre grandissant d'éléments probants suggèrent une relation positive entre la collaboration entre les enseignants et la réussite des élèves.

Les élèves qui mènent à bien le PEI sont bien préparés pour entreprendre le Programme du diplôme ou le Programme à orientation professionnelle de l'IB.

Le fait que l'établissement de mon enfant mette en œuvre un programme de l'IB signifie-t-il que les normes locales ou nationales, telles que les normes de base communes, ne seront pas enseignées ?

L'IB s'engage à ce que les élèves inscrits dans ses programmes satisfassent aux normes locales ou nationales et les dépassent. Lors de la mise en œuvre d'un programme de l'IB, les établissements sont tenus d'examiner attentivement leur programme d'études pour veiller à ce qu'il soit en adéquation avec les normes locales, nationales ou d'État. Vous trouverez de plus amples informations sur l'IB et les normes de base communes à l'adresse www.ibo.org/fr.

Des études sur l'influence du PEI ont-elles été menées ?

L'IB accorde une grande valeur à la validation externe de ses programmes, de ses programmes d'études et de ses activités de perfectionnement professionnel. Une étude récente a révélé que les élèves du Programme d'éducation intermédiaire d'un district scolaire public américain étaient plus susceptibles d'atteindre un niveau de réussite excellent ou avancé aux évaluations de mathématiques et de sciences de l'État que leurs pairs issus de cinq établissements scolaires de comparaison. Vous pouvez consulter d'autres études sur l'influence des programmes, l'assurance de la qualité, le développement des programmes et les recherches dans le domaine de l'évaluation à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/about-the-ib/research/>.

Existe-t-il des évaluations externes dans le PEI comme dans le Programme du diplôme ?

Dans la dernière année du programme, l'évaluation électronique facultative du PEI fournit aux établissements une stratégie équilibrée et adaptée à l'âge des élèves qu'ils peuvent utiliser pour valider la réussite des élèves. Ces derniers démontrent leur compréhension et leurs compétences au moyen de travaux réalisés en cours, d'examens finaux effectués sur ordinateur et d'un projet personnel mené sur une longue période. Les élèves qui entreprennent les tâches d'évaluation externe peuvent se voir octroyer les résultats de cours et le certificat du PEI de l'IB. Apprenez-en davantage sur [l'évaluation du PEI](#).

Où puis-je trouver de plus amples informations sur l'IB et le PEI ?

- Rendez-vous sur le site Web public de l'IB : www.ibo.org/fr
- Assistez à des réunions et à des événements scolaires.
- Discutez avec le coordonnateur du PEI de votre établissement.
- Parlez avec les enseignants du PEI de votre enfant.